



LA NATION

N°9/ 16 AOÛT 2005

Le bimensuel de la Guadeloupe en mouvement

«QUE VIVE MAINTENANT LIBREMENT NOTRE NATION APRÈS DES SIÈCLES D'ÉTOUFFEMENT »



ORDONNANCES VILLEPIN

DANGER

SOMMAIRE

ÉDITORIAL : La bataille des mots et des symboles.

L'ÉVÈNEMENT: Ordonnances Villepin: la cohésion Guadeloupéenne menacée.

LE DOSSIER: Une activité parlementaire décevante.

International: L'Iran bouscule le jeu international.

CULTURE : Extrait du livre «CIMARRONS» sur SENECA le premier nationaliste guadeloupéen ;

Pour recevoir gratuitement LA NATION, adressez nous votre courriel à : lanation@wanadoo.fr

NOTRE CITATION :

« Enfants de la Guadeloupe, avant toute autre chose, dans les souvenirs du passé comme dans les rêves de l'avenir, sans rien oublier de nos autres devoirs, soyons d'abord des Guadeloupéens ». (Oruno Lara 1879-1924 : La Guadeloupe dans l'histoire).

ÉDITORIAL

La bataille des mots et des symboles

Depuis 1848, la France poursuit sans relâche, avec détermination et méchanceté son rêve fou et criminel d'empêcher l'éclosion de **la Nation Guadeloupéenne** car elle est incapable sans nul doute de concevoir un système politique organisé autour de l'union de peuples différents. Ses Gouvernements et ses élites ont utilisé tous les moyens y compris les plus vils pour atteindre ce résultat considéré comme un triomphe de leurs principes. Tout a commencé par **l'organisation de l'oubli** après l'abolition de l'esclavage en 1848 considérée comme obtenue bien entendu par ceux la mêmes qui l'ont installé et avec leurs soit disant principes libérateurs. Les Autorités françaises ont mobilisé leur administration, leur école, leur église, leur justice, leur police, leur armée, leur presse et malheureusement nos familles pour vider littéralement les cerveaux des guadeloupéens et leur imposer l'oubli de leur histoire par la violence et la peur et donc plus généralement de leur personnalité car ils savaient que c'est l'histoire qui constitue le socle de toute nation. Il n'est donc pas étonnant que nos compatriotes gardent les

stigmates de ce génocide culturel et n'osent guère se comporter en guadeloupéen conséquents et authentiques. Ils se sont ensuite attaqués à la géographie afin de nous imposer une vision du monde conforme à leur dessein. L'éloignement est devenu un handicap. Les termes de métropole et de d'outre mer ont été petit à petit imposés en lieu et place de Guadeloupe et de France qui sont en réalité deux territoires faisant partie d'une organisation politique commune. Le choix de cette phraséologie illustre bien la volonté des français non de construire un partenariat avec des peuples mais de leur imposer à tout prix leur identité. La métropole est donc le centre et la Guadeloupe une périphérie c'est-à-dire quelque chose de marginal. Cela a aussi pris la forme de l'imposition au nom d'un universalisme borné d'une reconnaissance d'un traitement individuel de nos problèmes et **donc de la négation de nos droits collectifs et ceci en contradiction avec le statut international des territoires non autonomes**. Cela a pris enfin le visage d'une propagande absurde et méprisante tournée autour de l'idée que le niveau de vie que nous avons, qui est littéralement l'expression de la sollicitude et de la magnanimité de la France, comme antidote contre toute forme d'émancipation collective. Si vous souhaitez être vous-mêmes, alors vous perdrez les avantages que nous vous avons généreusement octroyés. Le niveau de vie que nous avons n'a rien de magique et n'est pas une faveur. **Il est selon le droit international de la responsabilité des pays qui administrent les territoires non autonomes de procurer à leur peuple les mêmes avantages que ceux de leur population.** A cet égard, ce développement ne doit pas être factice et lié au bon vouloir des dirigeants de ces pays : mais comme le dit la bible il doit être solide et donc fondé sur le roc et non sur du sable comme aujourd'hui. Compte tenu de l'attitude des français, la bataille des mots, des signifiants et des symboles doit être permanente. J'appelle les guadeloupéens à relever au quotidien le défi des français qui veulent nous empêcher d'exister en leur opposant nos principes tirés notre histoire singulière et le respect de nos droits collectifs qui renforcent nos droits individuels. Nous sommes hostiles à l'intégration qui est synonyme de disparition et de génocide. **Nous sommes les militants de la construction d'une organisation politique commune, fondée sur le respect des peuples qui la composent et la volonté de partager ressources, intelligence et créativité pour construire une œuvre solide et exemplaire.**

J. CUVELIER

L'ÉVÈNEMENT

ORDONNANCES VILLEPIN: LA COHÉSION GUADELOUPÉENNE MENACÉE

Aussi loin que nous pouvons remonter dans notre histoire récente, nous avons rarement vu un Gouvernement français créer autant de conditions pour déstabiliser notre pays et opposer ses groupes sociaux. En effet, en permettant aux chefs d'entreprises de moins de 20 salariés (la majorité de nos entreprises) de ne pas respecter des principes anciens du code travail qui consistent à limiter la précarité des salariés, il ouvre une boîte de Pandore qui va encore plus fragilisé un pays qui l'est déjà et accentué sa division. La Guadeloupe est encore une fois victime du principe de l'unité de législation au quel se cramponne les élites françaises au nom d'un universalisme borné car ce dispositif n'a pas été élaboré pour nous. Confronté à un chômage massif le gouvernement se livre à toutes sortes d'expérience compte tenu de la proximité des élections. Il donne l'impression d'avoir perdu la raison.

En effet, les ordonnances Villepin modifient sensiblement un droit du travail fruit de luttes intenses menées par les travailleurs à la fois en Guadeloupe et en France. Ainsi, pour les entreprises de moins de 20 salariés le contrat nouvelle embauche, élément central de ce dispositif, va comporter une période d'essai de deux ans. De plus, le licenciement pourra être réalisé sans notification de motifs et les nouvelles recrues ne seront pas comptabilisés pour certaines obligations notamment en matière de représentation du personnel .Il s'agit d'un bouleversement considérable qui vient contredire la conception guadeloupéenne de la solidarité et de l'organisation des relations de travail.

Certes depuis bien longtemps les chefs de nos entreprises ne respectent pas toujours la réglementation du travail sans que cela donne lieu à des réactions de l'administration. Ainsi, La réglementation sur le contrat à durée déterminée, le droit des salaires, les règles de fond et de forme du licenciement ne sont guère appliquées dans ces entreprises où l'absence de représentation syndicale est pénalisante. Cependant les tribunaux pouvaient en cas de contestation rétablir le droit. Aujourd'hui avec les ordonnances Villepin la situation va changer radicalement. Ce qui était pratique honteuse va devenir tout a fait légal. Sous le prétexte du développement de

l'emploi, ce plan sera aussi peu efficace que les autres plans de même nature, le Gouvernement vient de lancer une grenade dans le territoire déjà dangereux des relations professionnelles en donnant aux patrons des armes pour brider par la peur de la sanction la vie de nombreux salariés.

En Guadeloupe, les salariés des entreprises privées qui luttent au quotidien avec acharnement et sans les rémunérations adéquates pour la promotion de leur pays et la croissance économique seront confrontés à une précarité encore plus forte. Les inégalités déjà considérables avec les fonctionnaires qui disposent de salaires plus élevés et de la stabilité de l'emploi alors que leur contribution à la croissance est nettement plus modeste et l'injustice risquent d'augmenter sensiblement.

La Guadeloupe qui peine et doute n'avait pas besoin de ce nouveau coup dur.

P. NOIRTE

LA NATION

LE DOSSIER

SELON JEAN-PAUL ELUTHER « La session parlementaire a été décevante ».

Question : Quel est votre sentiment sur la session parlementaire 2004/2005?

Je suis particulièrement déçu par cette session qui n'a guère pris en compte les problèmes qui se posent à notre pays. De plus elle confirme le recul du Parlement qui par la procédure des ordonnances a confié au Gouvernement et donc à l'Administration centrale le soin de diriger le pays. Tous ces faits confirment la nécessité de changer de République et de construire une organisation politique nouvelle composée de peuples différents et permettant à un Parlement rénové d'exercer démocratiquement son rôle.

Question : Vous affirmer qu'elle a peu pris en compte nos problèmes, pouvez vous donner des précisions ?

Des problèmes aussi importants que l'application de l'article 73 de la constitution qui nous a donné la possibilité de faire notre propre réglementation, la finalisation du départ des îles du nord qui pèsent sur nos finances, les transports publics qui attendent leur réforme, la nécessaire régulation des mouvements de population qui doit aller bien au delà de l'immigration clandestine afin de réduire l'ouverture de notre pays qui est un

des facteurs du chômage élevé, la représentativité de nos organisations syndicales, la réforme des impôts et des relations financières entre l'État et nos collectivités locales, le contrat de développement qui doit les lier pour ne citer que ces points forts n'ont pas été évoqués lors de cette session. C'est grave pour notre pays.

QUESTION : Vous êtes aussi très critique sur les lois votées et plus généralement sur l'action du Gouvernement?

Bien évidemment. La ridicule unité de législation fait que l'on nous traite comme en France alors que notre sociologie exige des solutions différentes. En matière d'emploi ce sont les ordonnances Villepin qui bouleversent notre droit du travail et accentuer la précarité de nos salariés car toutes nos entreprises ont moins de 20 salariés. La loi Borloo complexifie les aides à l'emploi et mobilise des crédits énormes pour financer des service à la personne alors qu'avec l'Agence départementale d'insertion nous avons déjà ce dispositif à l'efficacité douteuse. Ce ne sont pas les emplois de service qui vont doper l'emploi. C'est la croissance qui fait l'emploi et croire qu'en Guadeloupe que c'est l'activité commerciale qui va favoriser le développement est une hérésie économique et sociale. En matière d'équipements collectifs la loi sur les aérodromes est décevante : elle laisse aux Chambres de commerce la mission de les gérer comme dans d'autres régions françaises alors qu'il était indispensable de créer comme pour Paris une société à capitaux publics et privés guadeloupéens qui gère tous les aéroports de Guadeloupe. En matière budgétaire l'opacité demeure la règle puisque le Parlement ne vote pas les dépenses et recettes de notre pays toujours en raison du principe rétrograde de l'unité. On pourrait multiplier les exemples des dangers de l'unité de législation.

QUESTION ; Vous êtes aussi très critique sur l'activité des Parlementaires ?

L'activité de nos parlementaires est souvent inquiétante. Comme ils cumulent plusieurs mandats ils sont toujours dans des aéroports entre deux avions. De plus au Parlement ils épousent systématiquement les querelles politiques françaises en étant soit libéraux, soit socialistes. Ils oublient que leur mission est de défendre en priorité la Guadeloupe qui est le territoire d'une minorité et dont l'activité économique est structurellement défaillante. C'est pourquoi ils n'évoquent jamais le respect des droits collectifs de notre pays. Nos pratiques parlementaires doivent être profondément réformées pour que le gouvernement et l'administration de la Guadeloupe s'améliorent.

LA NATION

INTERNATIONAL

L'Iran bouscule le jeu international

La récente commémoration du soixantième anniversaire de l'explosion de la bombe atomique au Japon lancée par les Etats unis, le refus de la Corée et de l'Iran de se conformer à la volonté occidentale dans le domaine nucléaire est venue rappeler les profondes mutations qui affectent les relations internationales. La domination de l'Occident (Europe et Etats unis) sur le monde qui dure depuis près de quatre siècles est probablement entrain de vivre ses derniers jours.

En effet, les propositions faites par l'Angleterre, la France et l'Allemagne aux membres de l'Agence internationale de l'énergie au nom de l'Union européenne pour contraindre Téhéran à stopper son programme nucléaire ont été comme il fallait s'y attendre rejetées par l'Iran qui a ouvert ses usines de traitement de l'uranium et relancé son programme nucléaire. Les Coréens du nord de leur côté ne se laissent pas impressionner par les menaces américaines et leur chantage à la nourriture .Ces évènements illustrent la traditionnelle outrecuidance des occidentaux visible dans d'autres domaines qui veulent empêcher sur le fondement d'une interprétation erronée des traités à des pays de maîtriser l'énergie atomique voire de se doter de la bombe atomique alors qu'eux la possèdent depuis longtemps. Il s'agit d'une drôle de conception du désarmement que les non occidentaux n'acceptent plus et avec raison. Il en effet trop facile d'avoir terroriser le Monde pendant des siècles et d'y avoir commis les pires atrocités pour venir aujourd'hui comme si rien ne s'était passé donner la leçon.

L'Occident ne doit plus diriger seul le monde. C'est l'évidence même. Les occidentaux n'ont ni le droit, ni la dimension morale nécessaire pour se faire. Le monde doit dorénavant être dirigé par tous selon des règles de représentativité et de démocratie à construire ensemble et ceci dans tous les domaines notamment le domaine économique. Personne y compris les plus petits et les plus faibles ne doit être négligée. C'est pourquoi, toutes les institutions construites après 1945 doivent être remplacées par de nouvelles structures pour prendre en compte cette volonté de tous de participer à la réalisation de cette tâche essentielle y compris celles de l'ONU. Il faut aller vite car la révolte gronde dans le Monde contre les occidentaux et avec raison .Tout immobilisme serait préjudiciable à la paix.

J. RADEGONDE

CULTURE ET VALEURS

LEONARD SENEAL : LE PREMIER NATIONALISTE GUADELOUPEEN

"Troubles paysans en Guadeloupe à l'époque de l'émancipation : le procès Sénécal à Basse-Terre" D'Inez Fisher-Blanchet ; Extrait de Cimarrons, Institut Caraïbe de Recherches Internationales en Sciences Humaines et Sociales Guadeloupe et Editions Jean michel Place.

Guadeloupe et Martinique furent, au cours de la période 1848-1871, les lieux d'une accélération de l'histoire due à la convergence de plusieurs facteurs. Révolution politique de 1848, mutations économiques, transition du capitalisme à l'impérialisme, transformations sociales sous la poussée de la résistance antiesclavagiste, cette succession d'éléments a pesé, chacun avec son intensité particulière, sur la société antillaise déjà profondément marquée par la crise sucrière qui s'ébauche au début du XIXème siècle. La période de destruction des rapports esclavagistes, qui court dans la longue durée de 1840 à nos jours, se caractérise surtout par l'irruption sur la scène politique en avril 1848 d'une classe de "nègres émancipés" qui constituent la majorité. Ces "nouveaux citoyens" qui surviennent aux côtés des libres d'avant 1848 posent un grave problème économique et social. En se réappropriant leur force de travail - qui appartenait, sous l'esclavage, à des maîtres - et en devenant des citoyens susceptibles de voter et d'agir politiquement, ils se posent toute la question de l'emploi de cette force de travail et, en allant plus loin, posent le problème de leur identité. Il est évident qu'à partir du moment où l'Antillais "de couleur" acquiert la propriété de lui-même - le nègre esclave est un objet, un capital, un animal muet - il se pose immédiatement le problème de sa nationalité. C'est ainsi que le problème de l'indépendance de la Guadeloupe et des îles avait été posé par les nègres marrons qui s'étaient heurtés violemment pendant deux siècles au système esclavagiste. Une fois écarté ce carcan, les nègres guadeloupéens pouvaient se poser le problème crucial de leur identité politique et tenter de le résoudre. Il appartient à **Léonard Sénécal**, homme de couleur, né et demeurant à Basse-Terre, de chercher des solutions appropriées avec l'aide de ses compagnons guadeloupéens.

Le 5 novembre 1850, la Chambre d'Accusation de la ville de Basse-Terre rendait un arrêt selon lequel le détenu Marie-Léonard Sénécal était envoyé devant la Cour d'Assises sous l'inculpation d'"incitation à la guerre civile et de complicité d'incendie",

avec Jean-Baptiste Sidon, dit Bigue. Marie-Léonard Sénécal était accusé d'avoir proféré, dans le courant des années 1848 et 1849, au cours de réunions publiques qui avaient lieu ordinairement le samedi et le dimanche dans sa maison à la Basse-Terre et sur l'habitation du Grand Marigot, où se rendaient un grand nombre de nouveaux citoyens, les discours suivants. **"On dit que les blancs veulent casser la liberté, n'ayez pas peur, ils ne le feront jamais; ce qu'ils veulent et ce qu'ils feront si vous êtes des bêtes, c'est de vous retirer les droits de l'homme ; alors vous ne pourrez plus choisir un maire ; vous travaillerez pour un propriétaire, quand vous lui demanderez votre argent, il vous paiera s'il veut mais pour vous envoyer faire f... si cela lui plaît et si vous n'êtes pas content, la geôle est là. Vous serez obligé quand vous rencontrez un blanc, de tirer votre chapeau jusqu'à terre, mais ne répétez pas ce que je vous dis, écoutez-moi, soutenez-moi et toutes les choses iront bien."L'indemnité va bientôt arriver de France. Les blancs comptent tout prendre, mais ce ne serait pas juste. Il ne faut pas être bêtes comme toujours et les laisser faire. Il faut qu'il y ait une part pour les blancs et une part pour nous. "Je vous ai déjà dit que les blancs voulaient me tuer parce que je vous ai instruits. Mais veillez bien; ne m'abandonnez pas; soutenez-moi et surtout, ne répétez pas ce que je vous dis, gardez-le pour vous".** (L'acte d'accusation portait enfin que Sénécal avait "par ces discours ainsi proférés dans des réunions publiques, excité à la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres sans néanmoins que cette excitation ait été suivie d'aucun effet et qu'il n'existe pas, sur ce chef, de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé Sénécal". Le procès en Cours d'Assises s'ouvrit le jeudi 25 septembre 1851 et aboutit le 6 octobre suivant à la condamnation de M.-L. Sénécal aux travaux forcés à perpétuité avec déportation au bagne de Cayenne. Quelques mois auparavant, le 31 mai 1851, le Ministre de la Marine et des Colonies, Chasseloup-Laubat, demandait au Gouverneur de la Guadeloupe des compléments d'information sur le "complot du feu", l'"existence d'une conspiration permanente contre les propriétés et la vie des colons" et l'"organisation dans le crime" dont lui faisaient état les rapports qu'il recevait depuis plusieurs mois du Procureur Général de la Guadeloupe. Le 28 juillet suivant, le Gouverneur de la Guadeloupe, le Colonel Fieron, dans un de ses rapports sur la "situation de la colonie" assurait le Ministre de sa ferme vigilance à l'égard de l'"agitation des esprits des populations de couleur dans les Antilles, mais plus particulièrement à la Guadeloupe". Il se défendait ensuite dans un rapport daté du 14 août 1851, d'être à la tête d'une colonie plus subversive que les autres et de ne savoir en apaiser les esprits, en rappelant en ces termes au Ministre la permanence de la menace de troubles en Guadeloupe depuis plusieurs décennies.

"Les complots de massacre, d'incendie et de dévastation y sont mis à l'évidence depuis 1822. Ils se produisaient alors avec autant de force et de ténacité qu'ils se sont montrés depuis 1848; cependant un nouvel ordre social a surgi depuis cette dernière époque. La situation de la colonie qu'on veut faire selon les vues et les intérêts que chacun y donne n'est que ce qu'elle a toujours été ; les preuves sont là : même esprit d'un parti de désordre qui s'intitule celui du progrès, qui revêt le manteau de protectionniste pour cacher son oeuvre de destruction et tenter, par tous les moyens, à se substituer à l'ordre qui nous régit." Cette citation extraite d'un rapport politique adressé par le Gouverneur de la Guadeloupe au Ministre de la Marine et des Colonies permet de poser les bases de cette étude. Elle a d'ailleurs, avec bon nombre d'autres pièces d'archives, suscité la recherche de documents concernant les événements qu'elle mentionne - complots et agitation politique-et le devenir politique des populations "émancipées". Par delà les comptes rendus de séance du procès et leur partialité, par-delà le silence de certains rapports politiques du Gouverneur qui craint d'alarmer les autorités parisiennes, Léonard Sénécal apparaît en prise directe, si l'on peut dire, sur la conscience politique, au sens large, des nouveaux libres à la recherche de leur identité. Traduisant l'opinion des autorités et de l'ensemble des colons qui tenaient, on vient de le voir, Sénécal pour l'agitateur le plus redoutable de l'île, le Conseiller Garnier estimait dans son Journal que Sénécal "n'a reculé devant aucune pensée de meurtre, d'incendie, pour que les mulâtres et les noirs fissent disparaître des Antilles la race des blancs, soit créoles, soit européens. Maintenant, il tient une conspiration comme un blanc tient ses écritures, et en partie double. C'est nouveau, et c'est la première fois que je m'aperçois d'une pareille singularité". L'effet que devait produire le procès et son issue ne sont que partiellement connus. Les sources permettent d'entrevoir ce que les autorités en ont conclu quant au rétablissement de l'ordre. Au mois de novembre suivant, seuls les deux journaux des colons, L'Avenir et Le Commercial reparurent, Le Progrès resta interdit. On ignore ainsi quelles furent les réactions des milieux politiques républicains à la condamnation de Sénécal aux travaux forcés à perpétuité. La période du Second Empire qui suivit déposa sur l'information et la vie politiques de la Guadeloupe une chape de silence qui rend particulièrement délicate la tâche de l'historien. De 1852 à 1871, la mention - rare - d'émeutes dans les rues permet de renforcer la méfiance qui doit toujours présider à la lecture de la presse et des rapports politiques officiels. La "loi du silence" était la règle constante que recommandait le Gouverneur de la Guadeloupe aux rédacteurs des journaux de l'île. Trois jours après le verdict, le Gouverneur Fieron informait, dans une lettre datée du 9

octobre 1851, le Ministre de la Marine et des Colonies que : "tous les deux (Sénécal et Bigue), vous le savez, étaient accusés et ont été convaincus de complicité avec Joseph Cabou, l'incendiaire de l'habitation Belost (...). L'effet moral de ce procès est de la plus haute et de la plus immense portée. On peut en attendre un retour certain à l'esprit d'ordre (...). On est amené à reconnaître que L. Sénécal a trouvé dans les hommes de haut rang avec lesquels il était en correspondance, cet élément de hardiesse, d'audace et de puissance et de dissimulation dont il a fait preuve en même temps, pour opprimer et diriger les mulâtres et les noirs qu'il animait contre les blancs. Son but était clairement avoué, il marchait à la substitution ; à tout prix il fallait arriver à cette fin. Voilà l'homme que la loi a atteint et condamné (...). Les cultivateurs disent de toute part "que cette condamnation est bonne, que Léonard Sénécal n'a attrapé que ce qu'il méritait...". Jusqu'ici, l'état politique de nos colonies était indiqué, dans certaines feuilles publiques, comme présentant l'anarchie, la violence et le désordre, et devait porter à désespérer de les revoir jamais rentrer dans l'état d'ordre, de paix, de travail et de tranquillité. Ces erreurs, répandues à plaisir et en vue de satisfaire l'esprit anarchique et de parti, reçoivent par l'issue de ce procès le coup de leur complète destruction". Fiéron ajoutait toutefois qu'il avait pris des mesures "à l'occasion de l'affluence de la population des campagnes en ville": interdiction de circuler en ville après 21 heures, obligation du port d'une carte d'immatriculation de nouveau citoyen. Plusieurs interventions en faveur de la grâce de Léonard Sénécal se succédèrent. Léonard Sénécal quitta enfin la Guyane en mai ou juin 1862 par le navire La Cérés, au nombre des "passagers rationnaires", après onze ans de détention au bagne de Guyane. Son acte de libération de Cayenne spécifiait d'ailleurs que Sénécal devait s'établir hors du territoire français ou des colonies françaises. On ignore si Léonard Sénécal est parti comme il le prévoyait pour Haïti. Il existe cependant une famille Sénécal à Port-au-Prince vraisemblablement descendante de celle du Guadeloupéen. A l'issue de quatre années dites révolutionnaires, de 1848 à 1851, les cadres de la vie politique, économique et sociale étaient posés en Guadeloupe, tels qu'ils allaient subsister, à quelques modifications près, pendant plus d'un siècle. Un système de contrainte économique et politique avait été mis au point. Il fallait rappelons-le, maintenir le niveau de la production sucrière, donc les salariés potentiels - enclins pour certains d'entre eux à s'établir de manière individuelle - au travail de la canne à sucre sur les grandes plantations. Il fallait aussi canaliser leur expression politique. Des contradictions profondes étaient apparues dans le domaine politique. Face au "parti de l'ordre", le "parti républicain"

réunissait des tendances très diverses: colons progressistes, tel Charles Dain, libres avant 1848 ou "hommes de couleur", membres de la loge maçonnique des Disciples d'Hiram pour les plus influents, et "rouges", classe de "ceux qui ne possèdent rien", pour reprendre l'expression du Procureur Général lors du procès de Sénécal. L'équipe de la rédaction du journal Le Progrès ne fut en fait que le porte-parole aux Antilles de la tendance démocrate-socialiste parisienne, par l'intermédiaire de Victor Schoelcher. Mais le projet politique et social que ce dernier conçut pour les Antilles ne répondait pas aux besoins. Le rôle des républicains français ne doit pas être sous-estimé, loin de là, dans l'atomisation des composantes politiques antillaises. Il faut rappeler que Schoelcher, régulièrement élu représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée Nationale, voyait dans le bulletin de vote le moyen nécessaire, mais suffisant, pour transformer la société coloniale. Le projet de phalanstère formulé par Sénécal d'après les témoignages entendus au procès, était d'inspiration schoelcherienne, de même que les articles non signés publiés par Le Progrès, qui prônaient une organisation communautaire et une plus juste répartition des tâches agricoles entre travailleurs des plantations. Or, les hommes du Progrès, bien que frères de la loge des Disciples d'Hiram comme Sénécal, rejetaient son action et ses partisans en tant qu'individus vivant "de rapine et de pillage", dont ils tenaient, aux yeux des autorités, à être distingués.

Le procès de Sénécal met d'autre part en évidence l'une des caractéristiques fondamentales du système colonial : la délation. Les collaborateurs les plus proches de Sénécal, tel Cabou, et bien d'autres témoins à charge comme Adeline, la vieille servante de l'habitation du Marigot, sont soumis à la pression idéologique que représente l'appareil judiciaire et qu'exerce, par ses pressantes questions, le Président du Tribunal. Ils parlent sous l'effet de la peur, de cette peur séculaire, corollaire du système esclavagiste. En Guadeloupe, le début de la période post-esclavagiste vit la mise en place des structures de contrôle économique et idéologique de la population récemment émancipée. Les procès politiques qui se succédèrent alors à intervalles très courts fournirent aux autorités l'occasion exceptionnelle d'établir et de consolider l'appareil d'Etat colonial. En quoi y eut-il mouvement révolutionnaire en Guadeloupe pendant cette période ? Léonard Sénécal présente la particularité d'être sorti du rang des petits-bourgeois de couleur libres en ascension sociale, pour résumer très hâtivement et linéairement son cheminement politique. L'objectif de Sénécal et de ses partisans, tous issus de la catégorie sociale des anciens esclaves ou des petits artisans ayant parfois été affranchis avant 1848, était - sans qu'une doctrine précise n'ait été élaborée- la

transformation des structures de gouvernement et de production économique en Guadeloupe, avec modification de la répartition de la propriété. Ils voulaient en outre briser les rapports de domination coloniale et séparer la Guadeloupe de la France. L'agriculture guadeloupéenne devait être restructurée dans ce but, en fonction de l'autosubsistance. Léonard Sénécal recommandait aux cultivateurs d'abandonner la culture de la canne et de planter manioc et patates. Les recoupements que l'on peut opérer entre les différents témoignages font apparaître de la part de ses partisans un embryon d'organisation quasi-étatique. Outre la création d'un drapeau, la transmission des nouvelles ou des mots d'ordre était assurée par des sortes de courriers spécialement mandatés, de même que la collecte de fonds pour l'aide aux familles des détenus ou le fonctionnement du comité électoral schoelcheriste.

On n'entrevoit, par le procès Sénécal, leur très forte organisation que pour la région de la Basse-Terre ou Guadeloupe proprement dite. Les sources ne fournissent pas de renseignement sur leur liaison et leur action en Grande-Terre. De même, il y a seulement un peu plus de quatre générations, le roi des Mende - selon le témoignage du maire de Basse -Terre - exerçait une "extrême influence" sur les gens de sa nation. Plus rien ne subsiste aujourd'hui de ce type de rapports humains et politiques. Ceci prouve combien l'histoire des Antilles est encore en construction. Elle comprend encore de larges pans d'ombre: l'histoire des révolutionnaires guadeloupéens et de la prise de conscience politique des nouveaux libres ne fait que s'amorcer, celle des relations très particulières qui subsistèrent entre "gens de même nation" après l'émancipation ou celle de la police en Guadeloupe sont à faire. Le gouverneur de la Guadeloupe dénonce les collusions de nombreux fonctionnaires de police avec les agitateurs, gratifie ses indicateurs, mais le rôle de la police en tant que force de répression économique et politique au lendemain de l'émancipation reste méconnu.

Les documents en fait ne sont pas assez nombreux pour que l'historien puisse en tirer des conclusions définitives. C'est pourquoi le présent travail consiste avant tout en un dossier d'archives. Toutefois, le "fait" Sénécal prouve que lorsque, pour la seconde fois, les ex-esclaves se trouvèrent propriétaires de leur force de travail, ils se posèrent comme précédemment en 1794, le problème du contrôle de leur force de production et de leur identité politique. Léonard Sénécal et ses compagnons furent les seuls à proposer une solution, les autres - les rédacteurs du Progrès par exemple, ou le candidat Louisy Mathieu, qui formaient le seul noyau politique guadeloupéen face au parti des colons - se contentèrent d'accepter les solutions venues de l'extérieur

sans essayer de résoudre eux-mêmes cette question. Autre remarque que suscite le procès de Léonard Sénécal : les activités de l'homme et de ses complices semblent avoir été utilisées non seulement pour créer une atmosphère de peur politique en Guadeloupe, mais aussi pour masquer le mouvement dont ils étaient issus. On fait le procès du "redoutable agitateur", délivrant ainsi la colonie d'un des plus graves dangers qui la menaçaient. Ceci permet par la même occasion de nier l'existence du courant d'opinion qu'il représente. De fait, l'historiographie n'a pas retenu Léonard Sénécal, sinon en tant qu'un des multiples agitateurs aux activités desquels les procès des années 1849-1851 en Guadeloupe mirent un terme apparemment définitif.

De même que les rédacteurs des journaux locaux étaient priés de garder le silence dans leurs publications sur les événements jugés subversifs, de même l'historiographie coloniale ignore certains documents qui révèlent un réel mouvement de prise de conscience et de recherche d'identité politique et culturelle de la part des populations antillaises dès 1848. Poursuivre dans ce sens l'étude de l'histoire des Antilles au XIXe siècle semble une démarche indispensable à l'élaboration d'une histoire totale.



HUMOUR



LISEZ ET FAITES LIRE LA NATION.

SUIVEZ L'ACTIVITE DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE EN VOUS RENDANT SUR SON SITE INTERNET(<http://guadeloupeconvention.typepad.com>) OU EN TELEPHONANT AU : 0690488641



POUR DONNER UNE NOUVELLE CHANCE À LA GUADELOUPE, REJOINDRE UN PARTI ATTACHÉ AUX PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE ET DÉTERMINÉ À DÉFENDRE EN TOUTES CIRCONSTANCES LA GUADELOUPE , ADHÉRER A LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE, EN LIGNE OU EN NOUS ÉCRIVANT AU 22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC OU PAR COURRIEL : (guadeloupeconvention@wanadoo.fr).

LA NATION

22 BIS RUE ALEXANDRE ISSAC POITE A PITRE

FONDATEUR : CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

DIRECTEUR DE LA REDACTION / REDACTEUR EN CHEF : JEAN PAUL ELUTHER

RÉDACTION : ELUTHER ENA ; J. CUVELIER ; PAUL NOIRTE ; J. RADEGONDE ;

LA NATION